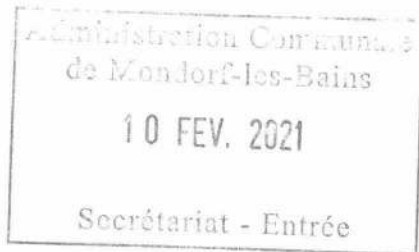




Notre réf.: 836x775a5/NH  
Votre réf.:



Commune de Mondorf-les-Bains  
Monsieur le Bourgmestre

B.P. 55  
L-5601 Mondorf

Luxembourg, le 5 février 2021

**Objet :** Introduction d'un règlement-taxe pour l'utilisation du parking public du Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains  
Délibération du conseil communal du 24 novembre 2020

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe ampliation de l'arrêté grand-ducal du 29 janvier 2021 portant approbation de la délibération du 24 novembre 2020 aux termes de laquelle le conseil communal de Mondorf-les-Bains a introduit un règlement-taxe pour l'utilisation du parking public du Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains.

Par ailleurs, j'approuve la délibération du 24 novembre 2020 en vertu de l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding





# Nous Henri,

## Grand-Duc de Luxembourg,

## Duc de Nassau,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu un procès-verbal de délibération du 24 novembre 2020 aux termes duquel le conseil communal de Mondorf-les-Bains a introduit un règlement-taxe pour l'utilisation du parking public du Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

### **Arrêtons:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est approuvée la délibération du 24 novembre 2020 aux termes de laquelle le conseil communal de Mondorf-les-Bains a introduit un règlement-taxe pour l'utilisation du parking public du Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains.

**Art. 2.** - Notre Ministre de l'Intérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 29 janvier 2021  
(s.) Henri

La Ministre de l'Intérieur,  
(s.) Taina Bofferding





Gemeng Munneref

## EXTRAIT DU REGISTRE

### aux délibérations du conseil communal de Mondorf-les-Bains

---

**Séance publique du 24.11.2020**

---

**Date de l'annonce publique de la séance : 17.11.2020**

**Date de la convocation des conseillers : 17.11.2020**

Présents : Mesdames et Messieurs

Reckel, bourgmestre – Schommer, échevin – Bichler, Zbinden, Esteves, Strasser-Beining, Kuhlmann, Altmann, Lafleur-Rennel, Gengler, conseillers - Schong-Guill, secrétaire communale

Absents : excusé: M. Schleck, échevin

sans motif: ---

**Point de l'ordre du jour : 13)**

**Objet : Règlement-taxes pour l'utilisation du parking public du Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains**

---

**Le conseil communal,**

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi modifiée et complétée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu les articles 105 et 106 de la loi communale modifiée du 13.12.1988 ;

Considérant que les parcelles 2389/5166, 2366/5859 et 2366/4953, inscrites au cadastre de la Commune de Mondorf-les-Bains, section B, sont affectées par l'État au Domaine Thermal de Mondorf-les-Bains ;

Considérant que le Domaine Thermal met les parcelles susmentionnées soit en entier soit en partie à disposition de la commune afin d'y réaliser un essai de parking réglementé et de régler de cette façon les soucis de stationnement engendrés par la mixité des véhicules y stationnant ;

Vu à cet effet la convention signée en date du 23 septembre 2020 entre la Commune de Mondorf-les-Bains et le Domaine Thermal, conclue pour la période du 23 septembre 2020 jusqu'au 22 septembre 2021 et approuvée par le conseil communal en sa séance du 23.09.2020 ;

Vu encore l'adaptation du règlement de la circulation approuvée par le conseil communal en sa séance de ce jour ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de fixer un règlement-taxes pour l'utilisation du parking public du Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains, démarche pour agir contre les stationnements prolongés ;

Considérant que pour certains clients du Domaine Thermal le stationnement sur le parking du Domaine Thermal est gratuit moyennant la mise en place d'une vignette de stationnement établie par la Commune de Mondorf-les-Bains ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le présent règlement-taxes à l'approbation du conseil communal ;

Après avoir délibéré conformément à la loi par appel nominal et à haute voix décide à l'unanimité de fixer comme suit les taxes applicables au parking public du Domaine Thermal à Mondorf-les-Bains, entrant en vigueur trois jours après la publication du présent règlement-taxes ;

**Art. 1. : Tarif pour « Visiteur »**

Durée d'utilisation :

- Les 5 premières heures
- Durée supérieure à 5 heures
- Durée supérieure à 7 heures

Tarif d'utilisation :

gratuit  
1 € par heure  
2 € par heure

Pour les clients et curistes logés à l'hôtel du Domaine Thermal, le stationnement sur le parking du Domaine Thermal est gratuit moyennant la mise à disposition d'une vignette de stationnement gratuite établie par la Commune de Mondorf-les-Bains.

Ainsi délibéré, en séance publique, date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 22 JAN. 2021

  
Le secrétaire communal

  
Le bourgmestre